

Arrêté fédéral portant approbation de mesures touchant le tarif des douanes

du 4 mars 1987

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'article 9 de la loi fédérale du 19 juin 1959¹⁾ sur le tarif des douanes suisse;

vu l'article 9, 2^e alinéa, de la loi du 9 octobre 1986²⁾ sur le tarif des douanes;

vu l'article 4, 2^e alinéa, de l'arrêté du 9 octobre 1981³⁾ sur les préférences tarifaires;

vu le rapport du 21 janvier 1987⁴⁾ concernant les mesures tarifaires prises pendant le 2^e semestre 1986,

arrête:

Article premier

Sont approuvées:

- a. La modification du 26 novembre 1986⁵⁾ de la partie B (Tarif d'importation) du tarif d'usage des douanes suisses⁶⁾;
- b. La modification du 21 janvier 1987⁷⁾ de l'annexe «Tarif d'importation» à la loi du 9 octobre 1986 sur le tarif des douanes selon l'annexe 1 au rapport du 21 janvier 1987 concernant les mesures tarifaires prises pendant le 2^e semestre 1986;
- c. La modification du 8 décembre 1986⁸⁾ de l'ordonnance du 26 mai 1982⁹⁾ fixant les droits de douane préférentiels en faveur des pays en développement.

Art. 2

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas soumis au référendum.

Conseil des Etats, 2 mars 1987

Le président: Dobler

La secrétaire: Huber

Conseil national, 4 mars 1987

Le président: Cevey

Le secrétaire: Koehler

¹⁾ RS 632.10

²⁾ FF 1986 III 372 (pas encore en vigueur)

³⁾ RS 632.91

⁴⁾ FF 1987 I 689

⁵⁾ RO 1986 2131

⁶⁾ RS 632.10 annexe

⁷⁾ FF 1987 I 693 (pas encore en vigueur)

⁸⁾ RO 1986 2212

⁹⁾ RS 632.911

ARRÊTÉ fédéral portant approbation de mesures touchant le tarif des douanes du 4 mars 1987

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1987
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	12
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	31.03.1987
Date	
Data	
Seite	1013-1013
Page	
Pagina	
Ref. No	10 105 055

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.